ACADÉMIE
DE STRASBOURG
Liberté
Égalité
Fraternité

CAMPAGNE PACTE
(PROJETS ARTISTIQUES ET CULTURELS EN TERRITOIRE ÉDUCATIF)

ELEMENTS A RENSEIGNER DANS L'APPLICATION ADAGE

(2ND DEGRE)

Voici les éléments qui vous seront demandés pour déposer un projet sur l'application ADAGE :

Les éléments en rouge sont obligatoires (car bloquant tout enregistrement).

Etape 1 : Données générales

Informations déjà enregistrées :

- Nom de l'établissement, ville, bassin, département
- Nom du chef d'établissement, courriel

Informations à renseigner :

- Label E3D [Ecole/Etablissement en démarche de développement durable] : OUI/NON
- Identification du (ou des) professeur(s) référent(s) culture avec saisie intuitive

Remarque : les informations saisies dans cette étape sont valables pour tous les projets de cette campagne. Mais l'étape sera tout de même à enregistrer pour chaque projet.

Etape 2 : Le projet

Informations à renseigner :

- **Titre du projet** (saisie libre)

Remarque : Mettre **impérativement** l'un des acronymes suivants avant le titre de votre projet :

Acronyme	Appel à projets sollicité*
ART	Ateliers artistiques
SCIEN	Ateliers scientifiques et techniques
PAC	Classes à projet artistique et culturel (classes à PAC)

PEM	Classes à projet d'éducation aux médias (classes à PEM)
ACMISA	Gip Acmisa - Projet de classe
FEDE	Gip Acmisa - Projet fédérateur
LLV	Lire la ville
AEICST	Actions éducatives innovantes à caractères scientifique et technique
CIA	Classe d'initiation à l'architecture

A titre d'exemple : *ACMISA* - *Mon collège idéal*

acronyme de l'appel à projets sollicité — titre du projet

* pour plus d'informations, veuillez consulter le cahier des charges de chacun de ces appels à projets et/ou le tableau détaillé des différents appels à projets concernés par la campagne PACTE.

➢ **Description** (saisie libre : 700 signes maximum)

➢ **Domaines artistiques et culturels** (*sélection d'une ou deux dominantes artistiques et culturelles parmi : « Architecture », « Arts du cirque et de la rue », « Arts numériques », « Arts visuels, arts plastiques, arts appliqués », « Bande dessinée », « Cinéma, audiovisuel », « Culture scientifique, technique et industrielle », « Danse », « Design », « Développement durable », « Gastronomie et arts du goût », « Média et information », « Musique », « Patrimoine et archéologie », « Photographie », « Théâtre, expression dramatique, marionnettes », Univers du livre, de la lecture et des écritures »*)

➢ **Partenaire(s)** (saisie intuitive du (ou des) partenaire(s) s'il(s) est (sont) référencé(s) dans ADAGE)

➢ **Autre(s) partenaire(s)** (saisie libre si le(s) partenaire(s) n'est (ne sont) pas référencés dans ADAGE. Indiquer alors : nom(s), prénom(s), courriel(s), etc.)

➢ **Articulation avec un projet du 1er degré** : cocher OUI ou NON
Si oui : Etablissement(s) 1er degré associé(s) (saisie intuitive)

➢ **Etablissement(s) 2nd degré associé(s)** (saisie intuitive)

Remarque : les deux derniers éléments à renseigner concernent principalement les projets fédérateurs.

Etape 3 : Les participants

Informations à renseigner :

➢ **Professeur coordonnateur du projet** (saisie intuitive)
➢ **Classe(s) engagée(s)** (à indiquer : *niveau, nombre d'élèves et enseignant(s) responsable(s) du groupe)*

➢ **Intervenant(s)** (*artistes, scientifiques, chercheurs, artisans des métiers d'art… Veuillez préciser pour chacun, les nom, prénom, courriel, compagnie ou structure, n° de SIRET, site internet*).

➢ **Formation des enseignants** (*Certifications complémentaires et formations suivies utiles à la réalisation du projet : veuillez lister les enseignants, leurs formations / certifications ainsi que l'année associée*)

➢ **Besoins de formation** (veuillez *formuler un souhait de formation ou d'accompagnement si nécessaire*)

Etape 4 : Le contenu du projet

Les informations à renseigner dans cette étape sont en saisie libre (**sans limitation de nombre de caractères**). Elles permettront à la commission de cerner votre projet. **Merci de renseigner avec une attention toute particulière les informations attendues.**

Informations à renseigner :

➢ **Connaître** (*préciser les contenus disciplinaires, les champs de connaissances complémentaires abordés et leur articulation dans le cadre de ce projet transdisciplinaire. Vous pouvez vous appuyer sur le référentiel du 7 juillet 2015*)

➢ **Pratiquer** (*décrire les temps de pratiques artistique et/ou scientifique. Préciser si la pratique se fait sur les heures de cours ou si elle est conduite en atelier (compléter alors l'étape 5). Expliciter l'articulation entre la pratique et les connaissances*)

➢ **Rencontrer** (*préciser les rencontres, directes et indirectes (via différents médias, numérique notamment), avec des œuvres artistiques et des objets patrimoniaux ; avec des artistes, des artisans des métiers d'art, des professionnels des arts et de la culture… ; avec des lieux d'enseignement, de création, de conservation, de diffusion...*)

➢ **Articulation EPI ou AP** (menu défilant : *aucune, …* et préciser)

➢ **Restitutions envisagées** (*réalisation et restitution envisagées*)

➢ **Etapes prévisionnelles** [calendrier du projet] (*en quelques lignes, préciser la progression et les grandes étapes prévisionnelles du projet*)

Etape 5 : L'atelier

Remarque importante : à ne pas compléter que si vous sollicitez le dispositif « atelier artistique » ou le dispositif « ateliers scientifiques et techniques ».

➢ **Prévoyez-vous une pratique artistiques ou scientifique en atelier** : cocher OUI ou NON

Si oui :

- Jour et plage horaire de l'atelier (saisir une journée et une plage horaire (ex : les lundis de 14h à 16h)
- Nombre d'élèves de l'atelier

- Nombre total de séances d'atelier
- Nombre total d'heures d'intervention de l'artiste ou du scientifique dans l'atelier
- Commentaires (*nature des locaux, équipements à disposition et/ou partenaire*)

Etape 6 : Le budget prévisionnel

Remarque : Les comptes doivent être à l'équilibre. Les prix sont TCC (toutes charges comprises).

➢ **Dépenses** (au moins une intervention est obligatoire)

- **Intervention(s) de professionnel(s)** : Nom de l'artiste, nbre d'heures, tarif/h
  Ajout possible plusieurs partenaires
- **Sorties** (*spectacles, projections, exposition, rencontres…*)
- **Frais de fonctionnement** (achats divers, locations…)
- **Frais de déplacement**

Remarque importante : il est **impératif** de respecter le tarif horaire et le nombre maximum d'heures d'intervention mentionnés dans le cahier des charges de l'appel sollicité. Pour plus d'informations, consulter le cahier des charges de chacun de ces appels à projets et/ou le tableau détaillé des différents appels à projets concernés par la campagne PACTE.

➢ **Recettes**

- **Participation de l'établissement**
- **Subventions demandées aux collectivités locales**
- **Autres apports** (*mécénat, financement participatif…*)
- **Reste à financer** qui est calculé automatique qui correspond à la demande de financement

La subvention demandée correspond au montant « Reste à financer ».

Les comptes doivent être à l'équilibre. Les prix sont TCC (toutes charges comprises).

PS : Si le partenaire intervient à titre gracieux, merci de renseigner son intervention avec un tarif horaire de o €.

➢ **Heures demandées (HSE) : à remplir uniquement dans le cas d'un atelier artistique en collège ou d'un atelier scientifique.**

Remarques importantes :

- **il est impératif de respecter la subvention maximale accordée par le cahier des charges de l'appel sollicité ;**
- **il est impératif de respecter la subvention maximale accordée par le cahier des charges de l'appel sollicité ;**
- **l'item « Heures demandées » (HSE) doit être complété uniquement dans la cas d'une demande d'un atelier artistique en collège ou d'un atelier scientifique. Il doit être au maximum de 40 HSE par atelier.**

Remarques importantes :

- **des pièces complémentaires (fiche gestion, RIB, CV) sont à envoyer, selon le dispositif sollicité, avant le vendredi 25 juin 2021 ou avant le lundi 4 octobre 2021, par mail, à : ce.actions-culturelles@ac-strasbourg.fr Pour plus d'informations, veuillez consulter le tableau détaillé des différents appels à projets concernés par la campagne PACTE ;**
- **pour les établissements participants à un projet fédérateur porté par une structure culturelle, c'est cette dernière qui transmettra à la Daac les pièces complémentaires.**